



AGENCE MYLENE MURANO

Propriétés de caractère et maisons de charme

9 Bd Latourette 04300 FORCALQUIER

Tel : 04.92.75.20.60

e-mail : mylenemurano@orpi.com

www.orpi.com/mylenemurano

HONORAIRES TRANSACTIONS ET LOCATIONS

Montants TTC (TVA 20 %) calculé sur le montant de la transaction réalisée.

A compter du 1^{er} avril 2025

conforme à l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017

Ces honoraires comprennent tous les frais de commercialisation, publicité, y compris la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique ainsi que les services exclusifs ORPI.

VENTES – HONORAIRES TRANSACTIONS HORS TERRAIN CONSTRUCTIBLE
CHARGE VENDEUR

Forfait 3 500 € TTC	Pour les ventes jusqu'à	30 000 €
Forfait 4 500 € TTC	Pour les ventes comprises entre	30 000 € et 60 000 €
7 % TTC	Pour les ventes comprises entre	60 000 € et 300 000 €
6.5 % TTC	Pour les ventes comprises entre	300 000 € et 500 000 €
6 % TTC	Pour les ventes comprises entre	500 000 € et 700 000 €
5.5 %	Pour les ventes comprises entre	700 000 € à 900 000 €
5 % TTC	Pour les ventes supérieures à	900 000 €

Remise commerciale fidélité de 1 % TTC pour les anciens clients de l'agence*

Remise commerciale de 0.5 % TTC pour les biens sis à Forcalquier même.

HONORAIRES TERRAIN CONSTRUCTIBLE CHARGE VENDEUR

9 % TTC du prix de vente

DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE RECHERCHE DE BIENS LES HONORAIRES
SONT A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR SELON LE MEME BAREME

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

*** Anciens clients = ancien acquéreur ou vendeur ayant fait la transaction par l'intermédiaire de l'Agence**

ESTIMATIONS

Hors promotion commerciale, tarif des estimations écrites PAR BIEN :

- | | |
|--|----------------------------|
| - Pour les biens de moins de 50 m ² et terrains | 75 € TTC (soit 62.50 € HT) |
| - Pour les biens compris entre 51 et 250 m ² | 150 € TTC (soit 125 € HT) |
| - Pour les biens de plus de 250 m ² | 300 € TTC (soit 250 € HT) |

En cas d'estimations multiples (IFI, hoirie, successions etc...) une proposition commerciale globale sera établie avant intervention.

LOCATIONS VIDES ET MEUBLEES (NON SAISONNIERES)

Location trois ans non meublée ou un an meublé, **12 % TTC** du montant du loyer annuel brut (net de charges)

Dans la proportion de :

- 4 % TTC à la charge du locataire (avec un plafond de 8 € /m² pour la visite, rédaction du bail et constitution du dossier et 3 € / m² pour l'état des lieux d'entrée)
 - 4 % TTC à la charge du bailleur pour la visite, constitution du dossier, rédaction du bail et de l'état des lieux d'entrée.
- + 4 % TTC à la charge du bailleur uniquement pour honoraires

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.